

## ANNEXE : RECOMMANDATIONS ELABOREES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DU CCHS

Lors de la séance du 10 décembre 1998, le CCHS a décidé de créer un groupe de travail portant sur les risques liés aux interventions isolées. Ces travaux, présentés en CCHS le 21 novembre 2001, ont notamment permis de dresser la liste des situations de travail identifiées comme isolés parmi les activités du ministère, telles que présentées ci-dessous :

### Domaine « routes »

Nature de la tâche	Facteurs de risque	Principales conséquences sur l'agent	Actions devant être envisagées (1)	Références L : législatives R : réglementaires D : documentaires
surveillance et relevé de dégradations du réseau routier (sans intervention)	configuration, état des lieux, conduite à vitesse réduite	collision, blessures	C D	
patrouille avec intervention sur réseau routier	travail sous circulation, différentiel de vitesse avec usagers, méconnaissance du type d'intervention	collision, blessure, stress lié à la méconnaissance de l'intervention	B C D	D ( SETRA E 99/28 : organisation des patrouilles)
patrouille de surveillance hivernale	configuration et état des lieux, isolement nocturne, milieu hostile, caractère du trafic	stress, blessures	C D E (zone d'avalanche) F (Thermo-hygromètre plus performant, 4x4 en montagne)	
travail posté en centre d'ingénierie	horaires décalés, travail sur écran	stress, dégradation de la santé	F H	D (conclusion du GT Travail posté, brochure informatique et ergonomie)
intervention sur accidents et incidents	travail sous circulation méconnaissance du type d'intervention	choc psychologique, blessures, stress lié à la méconnaissance de l'intervention	B C D F	D (étude sur interventions d'urgence du parc départemental de l'Aveyron du 28/03/2001 )
fauchage et éparage	travail sous circulation, risque mécanique, caractéristiques des voies, contact avec riverains, horaires décalés	stress, agressions, blessures	B (caractéristique des voies, vitesse de déplacement, horaires décalés) C E H (trafic, virages, accotements)	
nettoyage des dépendances	manutention configuration des lieux ( accotements irréguliers, talus)	chutes, blessures	B F	
nettoyage des aires de repos	seringues	blessures, santé	C D F H	D (conclusions du GT sur le sujet dans la DDE 79 du 09/04/98)
entretien des aires de repos	outils mécaniques, contact avec usagers	blessures, agressions	B C F	
gestion manuelle du trafic (K 10)	travail sous circulation	agressions par usager, stress lié aux responsabilités de régler la circulation	A D	R (code de la route)
entretien de la signalisation verticale (hors portiques et potences)	travail à proximité de la circulation, travail sur échelle	chutes, blessures	C D F H (dé port de la circulation)	R (Manuel du chef de chantier) D (échelle de sécurité cf DDE 18)
curage manuel des fossés	proximité de la circulation, dénivelés	chutes, blessures, santé	C D F H (déport de la circulation)	R (manuel du chef de chantier)

nettoyage du réseau d'assainissement enterré	milieu restreint et confiné, eaux souillées, produits toxiques, morsures	blessures, santé, chutes, noyade	B C D	L (Directive 90/679/CEE sur la protection contre les risques liés aux agents biologiques) D (Décret n°3349 du 21/11/42 du secrétariat d'Etat au Travail)
conduite et intervention en service hivernal	intempéries, état de la route, visibilité, intervention de nuit	fatigue, chutes, accidents	B (cas général) C D E F	R (DOVH et circulaire VH du 21/07/2000)
balayage mécanisé des voies	travail sous circulation, bruit	accidents, santé	B F	
travaux mécaniques en centre d'exploitation	outillage	blessures	C D F H	
gestion du domaine public routier	contact avec usagers, proximité de la circulation	agressions, accidents	C D	
signalisation horizontale (peinture)	travail sous circulation, contact avec usagers, présence de produits chimiques	accidents, blessures, santé	B C D F	R (décret n°92-161 du 3/12/92 sur risques liés aux substances dangereuses) D (instructions sur la signalisation temporaire dans le manuel du chef de chantier)

### Domaine « navigation »

Nature de la tâche	Facteurs de risque	Principales conséquences sur l'agent	Actions devant être envisagées (1)	Références L : législatives R : réglementaires D : documentaires
conduite et utilisation d'embarcation	proximité de l'eau, modification de régime du cours d'eau, présence d'objets flottants visibles ou non	noyade, chutes	B D	
débroussaillage, élagage, éparage, faucardage	proximité de l'eau, travail sous circulation, configuration et état des lieux, polyvalence des matériels	noyade, chutes, blessures	B C D F H	R (E.P.I.)
manoeuvre des écluses en poste fixe et pont mobile	proximité de l'eau	noyade, agressions	C D E G	
exploitation des écluses manuelles par accompagnement des bateaux	proximité de l'eau	noyade, agressions	C D E G H	
enlèvement de flottants hors barrage	proximité de l'eau, charges lourdes, intempéries, courant, travail de nuit	noyade, chutes, blessures	B D F G	D (dossier SN Seine)
restauration du balisage (hors embarcation)	proximité de l'eau, manutention, travail sous circulation	noyade, chutes, blessures	B D	
entretien des ouvrages	proximité de l'eau	noyade, chutes, blessures	C D E F	
prise des cotes d'eau	proximité de l'eau	noyade, chutes	C F G	

relevé en période de risque de crue	proximité de l'eau, travail de nuit, intempéries, amplitude variable	noyade, chutes, fatigue	C F H	R (Réglementation sur les horaires)
travail en centre de régulation fluviale	amplitude de travail, travail posté, de nuit	fatigue, perte de vigilance	C H	
entretien de la signalisation fluviale	proximité de l'eau, travail en hauteur, électricité	noyade, chutes, électrocution	A C D G H	R (habilitation électrique)
gestion du domaine public navigable	proximité de l'eau, état des chemins de halage, confrontation avec tiers	noyade, ergonomie de travail, agressions	B C D F	
prélèvements, sondages à partir d'embarcation	proximité de l'eau	noyade, hydrocution	B D	
surveillance de pompages, maintenance de matériels divers	risque électrique et mécanique, configuration et état des lieux	chutes, électrocution	C D F H	R (habilitation et normes électriques)
interventions d'urgence	situations non prévues et état des lieux, travail de nuit, méconnaissance du type d'intervention	noyade, chutes, fatigue	B C D E F H	
Expl. Ouvr. Ecluse moderne	isolement total, travail de nuit	agressions, travail en régulation	B C D E F	
Expl. Ouvr. Ecluse manuelle	proximité de l'eau, vétusté de l'ouvrage	noyade, hydrocution, chutes, agressions, ergonomie de travail	A C D F G	R (circulaire DPS du 07/05/01 )
Expl. Ouvr. Ecluse et manoeuvre de barrage manuel	proximité de l'eau, vétusté des ouvrages	agressions, hydrocution, chutes, noyade, ergonomie de travail, intervention hors horaires	A C D F G	R (circulaire DPS du 07/05/01)
Expl. Ouvr. Ecluse et barrage moderne	proximité de l'eau, isolement total, régulations, travail de nuit	agressions, chutes, noyade, intervention hors horaires	B C D F H	

### **Domaine « maritime »**

<b>Nature de la tâche</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>Principales conséquences sur l'agent</b>	<b>Actions devant être envisagées (1)</b>	<b>Références L : législatives R : réglementaires D : documentaires</b>
exploitation des ouvrages mobiles	proximité de l'eau, cycles de travail de nuit, travail sous circulation, contacts avec usagers, horaires décalés, intempéries	agression, hydrocution, santé, fatigue, perte de vigilance, stress	A (de nuit et pour ouvrages isolés) B C E G	D (conclusions des autres Groupes de Travail)
exploitation des écluses et barrages	proximité de l'eau, cycles de travail de nuit, travail sous circulation, contacts avec usagers, horaires décalés, intempéries, objets flottants	agression, hydrocution, santé, fatigue, perte de vigilance, stress, blessures	A (de nuit et pour ouvrages isolés) B C E G	D (conclusions des autres Groupes de Travail)
surveillance et entretien des ouvrages et équipement terrestres divers (barrières, feux de signalisation, etc...)	travail de nuit, horaires décalés, électricité, intempéries	chutes, électrocution, blessures	A (risque électrique) C E H	R (habilitation électrique) D (conclusions des autres Groupes de Travail)
entretien équipements en hauteur et à proximité de l'eau (mâts de signaux, vannes, échelles de marée, escaliers, portes et autres maçonneries ...)	proximité de l'eau, travail de nuit, horaires décalés, électricité, intempéries, travail en hauteur	chutes, électrocution, blessures	A C D G	R (Décret n°65-48 art.18 sur travail en hauteur) D (conclusions des autres Groupes de Travail)

conduite et utilisation d'embarcation pour diverses tâches	proximité de l'eau, intempéries, circulation maritime, horaires décalés	chutes, blessures, noyade, agression,	B C D E F	
déplacements sur quais	proximité de l'eau, travail de nuit, horaires décalés, contacts avec usagers, intempéries, présence de matériels	glissades, chutes, blessures, noyade, agression, santé	B (quand risques particuliers liés à la configuration des lieux) C E H	R (code du travail, art R241.39 et 241.40)
travaux dans la vase ou dans l'eau	présence de l'eau, terrain instable, horaires décalés, perception de nuit, intempéries	Envasement, glissades, noyade, blessures, chutes,	B C E H	R (code du travail, art R241.39 et 241.40)
travail en plongée	travail dans l'eau et à proximité (chef d'opération), travail avec embarcation, horaires décalés, intempéries	blessures, noyade, santé	A C D E	R (Décret n°90-277 du 28/03/90)
dépannage d'urgence	tâche non connue à l'avance, proximité de l'eau, intempéries, travail de nuit, horaires décalés, spécificité de l'intervention, contact avec le public	blessures, noyade, fatigue, santé, agression	A (risque électrique, Travaux en hauteur) C D E G	R (habilitation électrique et Décret n°65-48 art. 18 sur travail en hauteur)

### **Domaine « phares et balises »**

<b>Nature de la tâche</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>Principales conséquences sur l'agent</b>	<b>Actions devant être envisagées (1)</b>	<b>Références L : législatives R : réglementaires D : documentaires</b>
surveillance du balisage	travail de nuit, vent	chute, noyade	C D E H	
veille dans les stations de contrôle sans intervention	électricité, foudre	électrocution	C D E H	
veille dans les phares	proximité de l'eau, isolement total	noyade	C D E H	
dépannage feux	proximité de l'eau, électricité	noyade, chute, électrocution	A C D E H	R (habilitation électrique)
conduite et utilisation d'embarcation	cf domaine navigation	cf. domaine navigation	cf. domaine navigation	
travail en plongée	cf domaine maritime	cf. domaine maritime	cf. domaine maritime	cf. domaine maritime
ravalement d'ouvrages de signalisation maritime	proximité de l'eau, travail en hauteur	chute, noyade	A C D E H	R (décret n065-48 art.18 sur travail en hauteur)
maçonnerie sur ouvrages	proximité de l'eau	chute, noyade	C D E	
ravitaillement, dépannage de phares en mer	météo	chute, noyade	C D E	
dépannage tourelle	météo	chute, noyade	A C D E	R (décret n065-48 art.18 sur travail en hauteur)
maintenance des phares et balises	proximité de l'eau, électricité, travail en hauteur	chute, noyade, électrocution	A C D E	R (habilitation électrique), (décret n065-48 art.18 sur travail en hauteur)



## Domaines non spécifiques

Nature de la tâche	Facteurs de risque	Principales conséquences sur l'agent	Actions devant être envisagées (1)	Références L : législatives R : réglementaires D : documentaires
contrôle en matière d'urbanisme	contact avec le public, configuration des lieux	agressions, blessures	C D	
Entretien (ménage)	environnement du travail	chutes, blessures	C H	
utilisation de produits phytosanitaires	intoxication	santé	C D F	R (décret n°92-1261 sur substances dangereuses)
archivage	lourdes charges	blessures	C D F	
standard	contact avec le public	agression verbale, stress	G H	
accueil	contact avec le public	agression, stress	C G H	

### *(1) – actions devant être envisagées :*

A - interdiction d'effectuer la tâche seul (s'appuie sur une référence réglementaire).

B : organisation de travail supprimant le travail isolé avec ou sans nécessité d'une modification de la réglementation.

C : moyens de communication (visuel ou auditif).

D : formations liées aux conséquences d'accidents survenant en situation de travail isolé.

E : moyens d'alarme, fixes ou mobiles (DATI, ...). E peut compléter C dans certaines situations où les facteurs aggravants se combinent (ex : travail de nuit à proximité de l'eau).

F : adaptation des outils de travail.

G : modernisation des ouvrages (mise aux normes, etc).

H : action sur l'environnement de travail (lieux, locaux) et sur les rythmes de travail.